

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023
18h/20h

Présents :

Mme Carré, Mme Cheneau, (mairie), M Teixeira
Mme Cochelin, M. Castaing, M. Ruault, Mme Berthaud, M. Gauvin (parents d'élèves élus)
Mme Dupic, Mme Breton, Mme Benelli, Mme Radon, Mme Lespagnol (enseignants)
Mme Pivert (directrice)

Excusés : Mme Leclerc (IEN), M. Cheuvreux (maire),
Mme Maxime, Mme Cousin, M. Lopes (parents d'élèves élus)
M. Plantureux (DDEN)
Mme Gautreau, M. Richard (enseignants)

Ordre du jour

- 1 Présentation du nouveau CE et accord pour modalités de vote dans l'année
- 2 Effectifs / Bilan de la rentrée/ Prévisions pour 2024-2025
- 3 Règlement intérieur : discussion et vote
- 4 Sécurité sur le groupe scolaire (Exercice incendie et PPMS Attentat Intrusion)
- 5 Travaux & investissements
- 6 Programme PHARE
- 7 Stage de remise à niveau
- 8 Projets pédagogiques envisagés et dates à retenir.

1. Présentation du nouveau CE et accord pour les modalités de vote dans l'année

Présentation des missions du conseil d'école.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Activités périscolaires : heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Seuls les sujets figurant à l'ordre du jour seront traités lors du conseil d'école.

Résultat des élections de parents d'élèves :

201 parents étaient inscrits pour les élections 2023-2024. Une seule liste était présentée avec 6 titulaires et 2 suppléants.

Le taux de participation était de 53,7% soit 108 personnes ayant voté avec les résultats suivants :
- 97 suffrages exprimés pour la liste et 11 bulletins blancs ou nuls.

Résultat : 6 sièges de titulaires pourvus et 2 sièges de suppléants pour cette année scolaire.

Vote au sein du conseil d'école :

Les membres du conseil d'école ont décidé à l'unanimité de voter à main levée pour les décisions à prendre lors des conseils d'école. Pour rappel : seul le règlement intérieur fait l'objet d'un vote en conseil d'école.

Consultation du CE sur les modalités de vote aux élections de la prochaine année scolaire (2024-2025).

Chaque année, le conseil d'école doit se prononcer sur les modalités de vote lors des prochaines élections de parents d'élèves. Le vote exclusivement par correspondance est possible sur décision de la directrice d'école et après consultation du conseil d'école. La directrice et l'équipe enseignante proposent donc aux membres du conseil d'école de reconduire la procédure de vote exclusivement par correspondance pour l'année scolaire 2024-2025.

Membres du conseil d'école favorables à cette modalité :

- Directrice
- Équipe enseignante
- Mairie
- Parents élus.

Il n'y aura donc pas de bureau de vote à l'école pour les élections de parents d'élèves pour l'année scolaire 2024-2025, celles-ci se dérouleront uniquement avec le vote par correspondance.

2. Effectifs / Bilan de rentrée / Prévisions pour 2024-2025

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

Depuis 6 ans, les effectifs montrent une baisse toujours constante par rapport aux années précédentes.

207 élèves en 2017-2018

188 élèves en 2018-2019 ce qui avait conduit à une fermeture de classe. (Différentiel de 19 élèves).

166 élèves en 2019-2020 soit une baisse de 22 élèves.

150 élèves en 2020-2021 soit une baisse de 16 élèves.

138 élèves en 2021-2022 soit une baisse de 12 élèves.

143 élèves en 2022-2023 **soit une hausse de 5 élèves.**

132 élèves en 2023-2024 soit une baisse de 11 élèves et la fermeture d'une classe.

Nous sommes dorénavant à 6 classes avec une moyenne de 22 élèves par classe.

Prévisions d'effectifs pour l'année prochaine (2024-2025).

→ 20 élèves recensés à la mairie qui arriveraient en PS

→ 12 CM2 qui vont quitter l'école.

Nous aurions donc un effectif prévisionnel de 140 élèves soit 8 élèves supplémentaires.

Néanmoins, Mme Leclerc, notre inspectrice, a pondéré cet effectif au vu des inscriptions les années passées et a comptabilisé une arrivée de 14 PS au lieu de 20. Cela porte l'effectif prévisionnel à 134 élèves.

La moyenne d'élèves par classe serait donc de 22,3 élèves avec 6 classes.

Si on se base sur un effectif prévisionnel de 140 élèves, cette moyenne serait de 23,3 élèves/classe.

Répartition des effectifs à la rentrée :

Classe de PS/MS de Mmes Pivert et Gautreau : 25 élèves (10 PS et 15 MS)

Classe de MS/GS de Mme Benelli : 24 élèves (7 MS et 17 GS)

→ un effectif de 49 élèves pour la maternelle.

Classe de CP de Mme Radon : 22 élèves

Classe de CE1 de Mme Breton : 15 élèves

Classe de CE2 de Mme Dupic : 18 élèves

Classe de CM1/CM2 de Mme Lespagnol : 28 élèves (16 CM1 et 12 CM2)

→ un effectif de 83 élèves pour l'élémentaire.

Soit un effectif total de 132 élèves à la rentrée.

Présence renouvelée de l'intervenante musique : Mme Jodie Skrzyniarsz, qui intervient depuis début octobre 2023.

3. Règlement intérieur : discussion et vote.

Il est conforme au règlement départemental.

Lecture du règlement intérieur et vote.

Adoption du règlement à l'unanimité par le conseil d'école.

Ce règlement avec la charte de la laïcité annexée sera distribué et signé par chaque famille.

Point concernant la loi Rilhac et le décret d'application entrée en vigueur le 14/08/2023.

Le grand changement apporté par le nouveau décret, c'est l'autorité. « **Le directeur d'école a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire pour le bon fonctionnement de son école.** Cela concerne donc aussi les Atsem.

Ce décret permet aux directeurs de suspendre l'accès de l'école à un élève et de saisir l'IA-DASEN de manière à le radier de l'école. Ce décret établit donc, dans le cadre de la loi Rilhac, une nouvelle délégation de compétences des autorités académiques vers le directeur, désormais en première ligne, à l'instar d'un chef d'établissement, pour supporter les tensions et les pressions qui ne manqueront pas de survenir de toutes parts en cas de situation problématique avec un élève (situations graves qui entraîneraient une exclusion pendant 5 jours maximum décidée par le directeur d'école et pouvant aller jusqu'à la radiation par l'IA-DASEN).

4. PPMS et sécurité sur le groupe scolaire

Exercice évacuation incendie :

Le premier exercice a eu lieu le lundi 25 septembre 2023. L'alarme incendie a été déclenchée dans le couloir du bâtiment principal en face de la classe de Mme Lespagnol et dans le hall de la maternelle.

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions, les évacuations se sont réalisées avec efficacité. Un peu plus de temps pour la sortie des PS/MS : temps de rhabillage des enfants qui étaient aux toilettes au moment de l'alerte.

Exercice PPMS.

L'exercice PPMS attentat-intrusion a été réalisé le lundi 13 novembre 2023 avec le scénario « s'échapper ». La corne de brume a été utilisée pour déclencher l'alerte.

L'entente du signal par toutes les classes suppose de se déplacer avec la corne de brume dans tout le bâtiment principal puis en maternelle.

La mairie annonce qu'une étude concernant l'alarme est en cours... donc peut-être la mise en place d'une alarme dédiée l'année prochaine.

Au vu de l'actualité, il semble opportun de revoir les conditions de déclenchement de l'alerte

- alarme dédiée que chaque enseignant pourrait déclencher et qui précise le type d'alerte (attentat intrusion ou risques majeurs)

L'équipe enseignante souhaite être informée sur les solutions envisagées et ne pas en prendre connaissance une fois décision prise par le conseil municipal, sachant qu'elles sont les premières concernées.

- sécurité : cacher la vue de la cour de récréation et la vue sur les classes (haie/...)
- sécurité sur le groupe scolaire : portail jaune de la maternelle qui s'ouvre facilement
- bouton sur le mur extérieur de la classe de PS/MS pour rouvrir le portail lorsqu'on sort de façon à ne pas le laisser grand ouvert lorsqu'un parent vient récupérer un enfant.

La mairie annonce la pose d'un bouton pour ouvrir le portail jaune (pour ressortir de l'école) : 29 novembre 2023

- Quid des caméras de vidéo surveillance que la mairie prévoit d'installer dans la rue ?
M. Cheuvreux avait parlé de 2 caméras. (ce sera pour la rentrée scolaire 2024/2025)
Information donnée à l'entrée de la commune.

Concernant l'exercice du 13/11/23

Bonne coopération des élèves. Néanmoins, les élèves des classes du cycle 2 (CP, CE1 et CE2) n'ont pas respecté la consigne de silence absolu. Ils sortent et bavardent comme s'ils partaient en promenade.

Les enseignants et les élèves connaissent et appliquent les consignes (en dehors du silence absolu pour certains enfants).

Les deux documents PPMS attentat-intrusion et risques majeurs ont été mis à jour en tenant compte des nouveaux effectifs et du nombre de classes.

5. Travaux & investissements

Travaux à faire, faits ou à envisager (demandes récurrentes)

Robinets en maternelle qui ne bougent plus.

Enrouleurs de tissus réparés.

Un enrouleur papier a été posé à la bonne hauteur (hauteur adaptée à la taille des enfants) dans la classe de Mme Pivert.

En revanche, les robinets et chasses d'eau en élémentaire continuent de couler (boutons qui ne reviennent pas/gâche).

Portail jaune maternelle : bouton de porte prévu (doit être posé le 29/11/2023) pour sortir.

Revoir la temporisation pour que le portail se bloque plus rapidement. Le portail reste ouvert

<p>régulièrement. Il s'ouvre en appuyant sur la gâche avec le doigt ou une clé. → Sécurité de l'école. La mairie devait s'occuper de recontacter l'entreprise de l'interphone afin de trouver une solution rapidement.</p>
<p>Portail accès pompiers entre les 2 cours de récréation : à revoir (difficile à ouvrir et à fermer → dangereux à manipuler).</p>
<p>Le plexiglass du panneau d'affichage côté maternelle a été remplacé pendant les congés d'été.</p>
<p>Concernant la pose d'un préau en prolongement du préau actuel dans la cour de l'élémentaire. → Installé en février 2024 ou aux vacances de Pâques. Une demande de panneaux acoustiques a été requise lors du dernier conseil d'école afin de réduire le bruit (caisse de résonance) quid ? Pas de retour, la mairie ne sait pas.</p>
<p>Les 2 classes du cycle 2 et le couloir ont été repeintes cet été.</p>
<p>Des tableaux blancs ont été ajoutés dans les classes de Mmes Dupic et Lespagnol comme cela avait été demandé avant l'été. La qualité de ces tableaux laisse à désirer. La mairie doit voir comment les améliorer.</p>
<p>La VMC en maternelle a été réparée et est opérationnelle.</p>
<p>Structure de motricité en maternelle. Elle a été démontée et ôtée en septembre car elle tombait en ruine. Il en reste plus qu'une petite structure dans la cour de la maternelle. A noter que cette cour est utilisée par le centre aéré. La mairie prévoit au budget 2024 le remplacement de cette structure. Mme Pivert a fourni à Mme Lecomte Dury 2 modèles de structures qui conviendraient → Budget de 7k à 10k€ TTC pour la structure + prévoir un budget pour la pose et le sol. → Structure adaptée à la fois aux petits et aux grands de maternelle. Combien a coûté la structure du lac ? Le coût de la structure et sol installée au plan d'eau est de 12890,21 HT.</p>
<p>Imprimante couleur en maternelle qui ne fonctionne pas → à changer → Mme Pivert va fournir un modèle d'imprimante sans cartouche à Mme Lecomte Dury pour le remplacement de cette imprimante Canon → prix des consommables plus intéressant.</p>

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la prise en compte des besoins et les travaux réalisés pendant l'été.

6. Programme PHARE

Le programme **PHARE** est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. C'est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Le programme **PHARE** s'organise autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

La prévention

Le premier niveau de prévention réside dans l'attention à porter de façon systématique et immédiate par l'adulte à toute situation qui s'avérerait gênante, ridicule, humiliante, moqueuse...pour des enfants.

Le second niveau de prévention passe par 10 heures d'enseignement annuel, dans toutes les classes du CP au CM2, sur la thématique du harcèlement.

Dans le cadre de la journée contre le harcèlement du 9 novembre dernier, le ministère a mis en place une grille d'auto-évaluation pour les élèves du CE2 au CM2 (anonyme).

Dans cette grille, plus le nombre de réponses de types 3 et 4 est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé. La grille a été proposée aux élèves de CE2 et CM1/CM2 : les questions sont compliquées, le document n'est pas adapté.

Résultats sur la classe de CM1/CM2 : 79% des élèves ont coché des réponses de type 1 et 17% des réponses de type 2.

2% des élèves ont coché des réponses de type 3 ou 4.

Résultats sur la classe de CE2 : 68% des élèves ont coché des réponses de type 1 et 24% des réponses de type 2.

7% des élèves ont coché des réponses de type 3 ou 4.

Un protocole de gestion des pratiques d'intimidation en milieu scolaire a été mis en place. Ce protocole s'appuie sur la méthode de la préoccupation partagée qui est avant tout une méthode non blâmante. Elle s'inscrit dans une temporalité courte et rapide ; elle prévoit le soutien de l'enfant cible et de sa famille ; elle s'appuie sur une équipe ressource dédiée.

Un document de présentation de ce protocole sera remis à chaque famille pour les informer de cette démarche. (Résumé pour les parents).

A noter : il y a une équipe ressource de circonscription qui peut *en cas de détection d'une situation de harcèlement*, intervenir dans l'école, mener des entretiens auprès des élèves **sans autorisation préalable des parents**.

7. Stage de remise à niveau

Les stages de remise à niveau sont proposés pendant les vacances d'automne, les vacances d'avril et les vacances d'été (dernière semaine d'août).

Nous attendons les consignes de mise en place de l'inspection pour lancer le stage. Celui-ci arrive assez tard, c'est la raison pour laquelle le stage est proposé tardivement.

L'équipe enseignante propose donc d'anticiper les propositions de stage aux familles.

8. Projets pédagogiques envisagés et dates à retenir

Thème de l'école de cette année : « Le tour du monde de l'école en 140 jours »

- Des activités pédagogiques ont été proposées dans toutes les classes lors de la semaine du goût (avant les vacances de la Toussaint).

- Marché de Noël le vendredi 15 décembre 2023 de 16h30 à 18h30 en collaboration avec l'APE. Les objets de Noël fabriqués par les élèves seront exposés et accessibles à chaque enfant. Les familles qui le souhaitent pourront donner une participation financière « A votre bon cœur » !

Demande à la mairie la possibilité d'avoir un sapin de Noël pour les élèves. Deux sapins seront installés : un en maternelle et un en élémentaire sous le préau extérieur.

-Spectacle de Noël, « Le voyage de Monsieur Ratapoil », le mardi 19 décembre pour toute l'école, orchestré par le théâtre de la Valise de Chanceau sur Choisille. Il y aura 2 représentations du spectacle suivi d'un temps de découverte des instruments de musique utilisés.

Coût du spectacle : 783,70€ soit 5,98€ par élève. **Aucune participation ne sera demandée aux familles, spectacle financé entièrement par les coopératives de l'école.**

-Téléthon organisé par la commune d'Ambillou le 25 novembre 2023 à la salle des fêtes. Une récolte de piles est organisée au niveau de l'école, cette récolte prendra fin le 28 janvier 2024.

-Intervention de « Libre comme l'art », le musée qui vient à l'école pour toutes les classes de l'école, en février pour les cycle 2 et 3 et en mai pour le cycle 1.

Coût de l'intervention : 1 020€ soit 7,79€/élève. **Une participation sera demandée aux familles.**

-Inscription des élèves de CM1 et CM2 au défi orthographique organisé par l'UDDEN 37.

-Inscription de la classe de CE2 au concours « Le regard des enfants sur la Grande Guerre » organisé par l'office national des combattants et des victimes de guerre. Un carnet de guerre sera fabriqué par les élèves (un montage vidéo sera réalisé).

-Les classes de CP, CE1, CM1/CM2 sont inscrites au Prix de la Bal (Boite à livres). Coût global : 180€

- Sortie scolaire le 06/10/2023 pour les classes de CP et CE1 :

- séance au Cinéma Studio le matin
- visite du muséum d'histoire naturelle de Tours l'après-midi.

-Exposition « Petite faune locale » (15 septembre 2023) à la salle des fêtes d'Ambillou pour toutes les classes de l'élémentaire.

- Exposition sur la 1ère guerre mondiale pour les CE2 et CM1/CM2, le 16/11/2023 à la bibliothèque d'Ambillou.

-Cross de l'école : vraisemblablement le vendredi 19 avril 2024.

-Rappel des ventes de gâteaux une fois par mois au profit de toute l'école et d'avril à juin au profit de la classe découverte.

-Sorties scolaires de fin d'année en cours de préparation.

Quid du Conseil municipal des jeunes ? Les enfants finissent leur mandat, il ne reste plus que 2 enfants investis. La 1ère année, ils étaient 8 et cela s'est essoufflé. Peu de candidatures. Le collège a été sondé et aucun élève ne se propose.

Classe découverte de Mme Lespagnol : CM1/CM2

Projet de partir une semaine à La Tranche sur Mer : découverte du milieu marin.

Correspondance organisée sur l'année avec la classe de CM2 de Mme Augé de Cléré les Pins, les deux classes participeront ensemble à cette classe de mer.

57 élèves et 8 parents accompagnateurs (4 sur chaque école).

Date : du 17 au 21 juin 2024 (5 jours).

Activités : exploitation ostréicole, cerfs-volants, réserve ornithologique, concours de châteaux de sable, temps libre de jeux, pêche à pied, course d'orientation dans le centre, bilan de la semaine et rangement des chambres... Des salles sont à disposition selon le temps.

Création d'un podcast avec la classe qui sera mis en ligne avec PrimoT.

Coût de cette classe découverte (logement, repas, transports, activités) : 10 667,29€ soit 381€/élève.

Sur place, il y a des déplacements en bus chaque jour pour les activités retenues.

Le coût du transport pour aller à La Tranche sur Mer reste très élevé. Afin de réduire les coûts (ne prendre qu'un bus au lieu de deux), deux parents accompagnateurs vont prendre un véhicule personnel. Une participation pour l'essence sera demandée à chaque famille (1€).

Participation des familles : 200€

Il reste à trouver 161€/élève.

Paiement en plusieurs fois possible, paiement avec des chèques vacances, les CE peuvent participer.

Demande de subvention à la mairie, une auprès du département, auprès de Jeunesse au Plein Air.

L'APE fait une demande de subvention auprès du département.

Des actions vont être mises en place (vente de calendriers par les élèves en porte à porte, en vente au marché de Noël, vente de « SOS Muffins » (avec pré-vente). L'APE organise une vente de madeleines Bijou. Une réflexion est en cours sur une cagnotte en ligne.

Le jour du carnaval de l'APE, une vente de crêpes sera organisée (crêpes préparées par les parents de la classe de CM/CM2).

Remarque : La classe découverte est prévue fin juin sur la dernière semaine de natation des élèves, ils vont donc avoir deux séances de piscine en moins. Mme Lespagnol a demandé à la mairie et aux maîtres-nageurs de la piscine de Luynes si on pouvait décaler ces deux séances à la semaine suivante. Le retour a été favorable. Néanmoins cela ne sera pas possible : la circonscription de Saint Cyr sur Loire refuse de déplacer ces deux séances car les nouvelles dates ne figurent pas dans le planning établi en début d'année...

Mme Carré nous informe que la demande de subvention municipale exceptionnelle pour cette classe découverte sera discutée en Conseil Municipal vendredi 17 novembre 2023.

Autres dates des conseils d'Ecole :

Mardi 12 mars 2024 : 2^{ème} conseil d'école – 18h00

Mardi 11 juin 2024 : 3^{ème} conseil d'école – 18h00

Le 14/11/2023

Séance levée à 19h50

Procès verbal rédigé par la directrice, validé par la mairie et les parents d'élèves élus.

La directrice
F. Pivert



La secrétaire de séance
S. Breton

